



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-124455>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 24-124455

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Assistance Publique Hôpitaux De Marseille

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 26130008100484

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13292

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1552917>

Identifiant interne de la consultation : 2024-0796

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : <http://marchespublics.gh13.fr/>

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Formulaire Dc1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) - Formulaire Dc2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) Voir en ce sens, l'article 5.1 du Règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Voir en ce sens, l'article 5.1 du Règlement de la consultation

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. - Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat Voir en ce sens, l'article 5.1 du Règlement de la consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 20/11/2024 à 14:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Acheteur(s) habilité(s) à passer les marchés subséquents ou bons de commande

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Formation de gestion de la crise suicidaire

Code CPV principal - Descripteur principal : 80511000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. La formation comportera deux modules : - Repérer, évaluer et intervenir en crise suicidaire - Repérer la crise suicidaire Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit : 26 250,00 euro(s) HT MAXIMUM ANNUEL. La valeur estimée indiquée correspond au maximum sur la durée totale du marché

Lieu principal d'exécution du marché : Dans les locaux de l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille 13000 - MARSEILLE

Valeur estimée (H.T.) : entre euros et 105000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification puis reconductible 3 fois. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://marchespublics.gh13.fr/> au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis. Conformément à l'article L2113-11 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur décide de ne pas allotir le marché. Ce marché fait donc l'objet d'un lot unique. Ce choix s'explique par le fait que la dévolution en lots séparés des prestations objet du marché qui ne concernent que des formations sur la crise suicidaire, risque de rendre techniquement et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. En effet, s'agissant de prestations de formation, il s'avère nécessaire de

prévoir une harmonisation des méthodes pédagogiques des formations dispensées ainsi que des connaissances transmises aux participants, ce qui ne peut être garantie en cas d'allotissement des prestations

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/10/2024